

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 8398
N/REF : 2/02/2025 0H15 C:005465 I:25986
V/REF : Contrat N°008398 du 01/01/2012

SDC 'L'Orée du Parc'
C/O SLCI REGIE SIMONNEAU
1 RUE CROIX BARRET
CS 93407
69007 LYON

V/REF.IMM. 4265
IMMEUBLE : L'OREE DU PARC
20 RUE GAMBETTA
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 01 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 20 - GARAGES SOUS-SOL -2
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. ROUIL

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
- 12 METRES DE RESEAU INTERIEUR EAUX PLUVIALES
- 2 TABOURETS-GRILLES EAUX PLUVIALES
- 2 CANIVEAUX A GRILLES AU DROIT DE LA DESCENTE DES GARAGES
- 1 FOSSE DE RELEVAGE

PREVOIR 15 METRES DE TUYAU DN70

1 FOIS/L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 388,00

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 04/2011 Valeur : 106,2
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydr. réseau EP/Fosse relevage	1/AN	497,02	497,02
TOTAL H.T.				497,02
T.V.A. a 10,00%				49,70
TOTAL T.T.C.En EURO				546,72

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.